

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'organisation par la Ville de Granville des festivités de Noël 2025, qui se dérouleront du 06 au 28 décembre 2025,

VU l'organisation par l'association « Les vitrines de Granville » d'une manifestation « Ecris ta lettre au Père Noël », devant les commerces adhérents,

VU l'arrêté municipal N°2025-10-AR-1478 en date du 14/10/2025, concernant l'organisation d'une manifestation « la Rue des Juifs fête Noël », le 13 décembre 2025, Rue des Juifs,

VU l'arrêté municipal N°2025-11-AR-1649 en date du 25/11/2025, concernant l'organisation d'une brocante mensuelle, le dimanche 21 décembre 2025, sur le Cours JONVILLE,

VU l'organisation par l'association « La Ville à Vélo » d'une manifestation « vélo parade », qui se déroulera le 22 décembre 2025,

VU l'arrêté N°2025-11-AR-1667 en date du 25/11/2025, concernant l'implantation d'un manège pour enfants, Place du Général de Gaulle,

VU l'arrêté N°2025-07-AR-960 du 02 juillet 2025, réglementant la circulation et le stationnement, le jour du marché du centre-ville,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer l'organisation de cette manifestation, et qu'il importe de prendre toutes mesures d'ordre et de sécurité publique, selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 A l'occasion des **FESTIVITES DE NOËL 2025** organisées par la Ville de Granville, la circulation et le stationnement seront temporairement modifiés dans les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2 Le programme de ces festivités :

1) **Illuminations** du 05 décembre 2025 au 04 janvier 2026 de 07h00 à 08h30 et de 16h30 à 22h30.

2) **Marché de Noël Esplanade du Général de Gaulle et Cours Jonville :**
16 chalets traditionnels de Noël :

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

- Les samedis 06, 13 et 20 décembre 2025 ouvert de 10h00 à 19h00.
- Le dimanche 07 décembre 2025 ouvert de 15h00 à 20h30 (parade lumineuse).
- Les dimanches 14 et 21 décembre 2025 ouvert de 15h00 à 19h00.
- Du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 26 décembre 2025 ouvert de 15h00 à 19h00 (sauf le mercredi 24 décembre 2025 de 10h00 à 17h00 et le jeudi 25 décembre 2025 fermeture toute la journée)
- **Différentes animations** (dans le chalet des animations du marché de Noël, sur le marché de Noël ou à proximité et dans les rues.
- Du 06 au 28 décembre 2025.

3) Parade lumineuse « LA PARADE AMOUREUSE » : Le dimanche 07 décembre 2025, le cortège de la parade empruntera le circuit suivant au départ du Rond-Point du Calvaire à partir de 17h30 puis Avenue du Maréchal Leclerc, Rue Couraye, Cours Jonville, Rue Paul Poirier pour une arrivée Place du Maréchal Foch vers 19h00.

• **CIRCULATION : La circulation sera interdite :**

A. A partir de 14h00 à 21h00 (fermeture hyper centre-ville) :

- Cours Jonville.
- Rue Paul Poirier.
- Rue du Docteur Letourneur tronçon allant de la Rue Paul Poirier à la Rue Ernest Lefrant.
- Rue Lecampion tronçon allant de la Rue Saintonge à la Rue Paul Poirier.
- Rue Couraye tronçon allant de la Rue Paul Poirier au Boulevard d'Hauteserve.
- Rue du Commandant Yvon : débouché interdit sur la Rue Couraye.
- Parkings Cour Paul Chartier : débouché interdit sur la Rue du Commandant Yvon.
- Rue du Général Patton et Rue Ernest Lefrant : débouchés interdits sur le Cours Jonville.

B. A partir de 16h30 jusqu'à 18h00 environ (mise en place de la cavalcade lumineuse) :

- Avenue des Matignon (tronçon compris entre le Rond-Point Françoise Héritier et le Rond-Point du Calvaire).
- Gestion de la circulation par la Police Municipale Pluricommunale.
- Avenue Aristide Briand : débouché interdit sur le Rond-Point du Calvaire (véhicule anti-intrusion).
- Gestion de la circulation par la Police Municipale Pluricommunale.

C. A partir de 16h45 jusqu'à 21h00 environ (suivant l'avancement de la Parade lumineuse) :

- Avenue du Maréchal Leclerc.
- Avenue de la Gare : débouché interdit sur l'Avenue du Maréchal Leclerc (véhicule anti-intrusion).
- Rue Couraye tronçon allant de l'Avenue de la Gare au Boulevard d'Hauteserve.
- Rue de la Fonderie : débouché interdit sur la Rue Couraye (véhicule anti-intrusion).
- Boulevard d'Hauteserve : débouché interdit sur la Rue Couraye (véhicule anti-intrusion).

• **CIRCULATION : La circulation sera momentanément interrompue ou ralentie :**

A partir de 18h30 :

- Rue Georges Clémenceau et la Place du Maréchal Foch (le temps du passage de la fin de la parade lumineuse et pour le stationnement Promenade Auguste Bluysen).

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

Gestion de la circulation par la Police Municipale Pluricommunale.

- **CIRCULATION : La circulation s'effectuera en double sens de circulation pour les riverains :**

A partir de 16h45 jusqu'à 21h00 environ (suivant l'avancement de la Parade lumineuse) :

- Rue Ernest Lefrant.

- **LE STATIONNEMENT** sera interdit et réservé :

A. De 09h00 à 00h00 (Espace de démontage et de stationnement des véhicules de la compagnie) :

- Promenade Auguste Bluysen et derrière le théâtre marin.

B. De 14h00 à 21h00 (fermeture hyper centre-ville et parade lumineuse) :

- Avenue du Maréchal Leclerc.
- Rue Couraye.
- Cours Jonville.
- Rue Paul Poirier.
- Rue du Docteur Letourneur tronçon allant de la Rue Paul Poirier à la Rue Ernest Lefrant.
- Rue Lecampion tronçon allant de la Rue Saintonge à la Rue Paul Poirier.
- Rue du Commandant Yvon.

- **DEVIATIONS**

A partir de 16h45 jusqu'à 21h00 environ :

- Au Rond-Point Geneviève Gambillon (anciennement Rond-Point de la Gare) : Centre-Ville Fermé :
 - ❖ Accès Haute-Ville et Les Ports par Donville-Les Bains.
- Secteur du Val-Es-Fleurs, Cours Jonville :
 - ❖ Déviation : Le Casino, DONVILLE et COUTANCES par les rues des Moulins et Général Patton.
- Rue Lecampion :
 - ❖ Déviation VL et PL : DONVILLE et COUTANCES par le Boulevard des Amiraux Granvillais ou la Rue Saintonge.

- **La signalisation de circulation et de stationnement interdit ainsi que les points de fermetures (véhicules, barrières et bornes escamotables) seront mises en place par les services de la Ville.**

4) Le 21 décembre 2025 de 16h00 à 17h30 :

- Le Père Noël et la brigade animalière déambuleront sur le marché de Noël et en centre-ville.

- **LE STATIONNEMENT** sera interdit et réservé :

Du 19 décembre 2025 à 16h00 au dimanche 21 décembre 2025 à 20h00 (Stationnement des véhicules de la compagnie) :

- Rue du Commandant Yvon (sur 4 places derrière la Mairie).

ARTICLE 3

L'autorisation est précaire et révocable, sans indemnités, à la première réquisition du Maire de la commune.

ARTICLE 4

En cas de non-respect des prescriptions formulées sur cet arrêté ou en cas de circonstances exceptionnelles ou imprévisibles mettant en cause la sécurité des installations et du public, celui-ci devient nul et non avenu et ne donne par conséquent plus aucun droit au permissionnaire.

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

ARTICLE 5 La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant, Chef de la Circonscription de Police, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 26 NOVEMBRE 2025

ARRETE N°2025-11-AR-1670

DESTINATAIRE	NOMBRE	DATE
Affichage	1	
Police	@	
Pompiers	@	
Police Municipale Pluricommunale	@	
Catherine CHARTRIN	@	
Groupe Presse	@	
Service Communication	@	
Marie BLANC-JUHEL	@	
Office du Tourisme	@	
Gilles MENARD	@	
Fany GARCION	@	
Jean-Marie WOJYLAC	@	
Nils HEDOUIN	@	
Isabelle ARTUR-MONNERON	@	
Marine LAPIE	@	
Valérie DOLOUE	@	
Françoise MARGUERITE-BARBEITO	@	
Guillaume VALLEE	@	
Myriam JACOB	@	
Laurent PETITGAS	@	
Ludovic NICOLLE	@	
Pascal DRIEU	@	
Emmanuel MELAIN	@	
Mickaël AUVRAY	@	
Services Techniques	@	
Sylvain CLEMENT	@	
L'Archipel Marc GOURREAU et Florence ROPARS	@	
Groupe Réunion des Services Ville	@	
Les Vitrines de Granville	@	
Service Mobilités NEVA	@	
Service GTM Déchetterie	@	

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

Transport NOMAD	@	
Les Taxis Granvillais	@	
SNCF		
Association des Brocanteurs Associés	@	
	@	
Le CASINO de Granville	@	
Le centre de rééducation Le Normandy	@	
Mairie de Donville-les Bains	@	

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr